

Quoi ?

Pourquoi ?

Comment ?

Actions



La RGPP*

un instrument au service de la casse des services publics...

RGPP : un nom barbare au service d'une politique qui ne l'est pas moins !

La Révision Générale des Politiques Publiques engagée depuis juillet 2007 par le gouvernement sera lourde de conséquences sur l'organisation de l'Etat et plus généralement des services publics dans la région Midi-Pyrénées, comme sur le reste du territoire national. Elle ne se réduit pas à une entreprise de démolition du statut des fonctionnaires, par ailleurs inadmissible. Plus largement, il s'agit d'externaliser un maximum de missions et de confier les restantes à des agents tail-lables et corvéables à merci. Quant aux usagers, ils "choisiront" le service public qu'ils pourront se payer ! Il est de la responsabilité de chacun d'entre nous, usagers, salariés (fonctionnaires ou non), militants... en bref,

citoyens, de tout mettre en œuvre pour la combattre. Cette lutte passe par une bonne appropriation par chacun de son contenu, ses objectifs, sa démarche, pour mieux en mesurer les dangers et s'inscrire dans une autre définition de la réponse aux besoins. Les lycéens, enseignants et parents d'élèves en lutte aujourd'hui contre les suppressions de postes et pour un service public d'éducation de qualité sont un exemple de la mobilisation que nous devons maintenant faire grandir. Ensemble, nous devons construire le rapport de force nécessaire à l'aboutissement de nos revendications.

*Révision Générale des Politiques Publiques

Quoi ?

Pourquoi ?

Comment ?

Action

- **Défense des trésoreries menacées du Comminges** : la CGT se bat aux côtés des élus et des habitants pour maintenir les trésoreries menacées. Plus largement, c'est le "vivre e travailler al país" (vivre et travailler au pays) que nous défendons. Mardi 29 avril, 150 personnes étaient réunies pour en débattre à l'Isle en Dodon et construire ensemble la mobilisation.
- **A l'hôpital Marchant**, la CGT vient d'obtenir non seulement le retour des urgences psychiatriques, mais aussi l'augmentation des effectifs.
- **Dans les départements des collectifs CGT** de militants des fonctions publiques et des services publics se mettent en place contre la RGPP et pour le Service Public.

Partout en région, les luttes se multiplient pour défendre non seulement les services publics mais aussi, surtout, une autre conception du "vivre ensemble". Elus, citoyens et salariés se mobilisent pour affirmer le rôle fondamental des services publics. La puissance publique doit l'entendre et assumer ses responsabilités. Comment, par exemple, peut-on décréter lors du Grenelle de l'environnement, qu'il s'agit d'un sujet majeur et prioritaire

pour le gouvernement et, dans le même temps contribuer à renforcer la métropolisation et les déplacements routiers en supprimant les services publics de proximité? Il s'agit pour le moins d'une contradiction, ou plus sûrement d'une usurpation! Vivre sur un territoire, c'est aussi y travailler, étudier, se soigner, se défendre, se cultiver, se détendre... Activités qui nécessitent un service public de qualité et de proximité. C'est ce que nous voulons, ce que nous défendrons, ce que nous obtiendrons! Pour la CGT, la cohésion sociale repose sur une conception du rôle de l'Etat garant de la solidarité et de l'intérêt général. Notre société s'est construite sur ces valeurs, les services publics en sont les instruments. C'est cet outil que la RGPP, au nom d'une logique comptable et marchande, menace de détruire : nous ne le laisserons pas faire!

Le comité régional CGT de Midi-Pyrénées appelle chacun, salariés, usagers, citoyens, à participer à toutes les initiatives, locales, départementales, régionales et nationales qui se mettent en place pour faire barrage à cette politique de régression sociale.

Quoi ?

Pourquoi ?

Comment ?

Actions

La Révision Générale des Politiques Publiques, qu'est ce que c'est ?

La Révision Générale des Politiques Publiques, décidée par le gouvernement en juin 2007, a été lancée par le premier ministre en juillet 2007. Elle consiste, à partir d'audits réalisés dans tous les ministères, à passer en revue l'ensemble des missions et leurs organisations. L'objectif affiché est de fixer le cadre de l'intervention publique pour le quinquennat et de proposer des actions de modernisation.

Les audits sont réalisés en collaboration avec des cabinets privés très coûteux et font l'objet d'une présentation hebdomadaire en comité de suivi co-présidé par les services de l'Elysée et du premier ministre. Cette double responsabilité et le calage dans le temps, démontrent qu'il s'agit pour le gouvernement d'un axe prioritaire et déterminant.

Les audits se font au travers d'une grille d'analyse regroupant 7 questions : Que faisons-nous? Quels sont les besoins et attentes collectives? Faut-il continuer à faire de la sorte? Qui doit le faire? Qui doit payer? Comment faire mieux et moins cher? Quel scénario de transformation?

Pour la CGT, prendre du recul et le temps de la réflexion pour analyser les politiques menées, nécessiterait en premier lieu

d'associer tous les acteurs à un véritable état des lieux pour aboutir à des propositions élaborées collectivement. Par exemple, qui définit les "besoins et attentes collectives", si ce n'est les usagers et les personnels?

Plus prosaïquement, il s'agit pour le gouvernement d'adapter l'action de l'Etat à la réduction du nombre de fonctionnaires voulue par Sarkozy (non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite). On est bien loin de la satisfaction de l'intérêt général!

La RGPP s'inspire des réformes d'autres pays, notamment le Canada : dans les années 90, le "plan de revue des programmes" a conduit à la suppression d'environ 15 % des effectifs et à la privatisation de nombreux services publics. Pour autant, la conception canadienne revendique la réforme de l'Etat comme un processus permanent; on assiste d'ailleurs maintenant à une reprise des embauches dans la fonction publique.

Visiblement, le gouvernement français ne retient que la vision dogmatique de l'expérience canadienne! Pour le moins troublant de la part de dirigeants qui mettent en avant la culture de résultat.

Pourquoi une RGPP ?

Il existe plusieurs niveaux de réponses à cette question.

Le plus évident est bien sûr la volonté d'adapter les missions de l'Etat à une fonction publique décimée : comment convaincre, par exemple, que l'école de demain rendra un meilleur enseignement avec 11 000 agents en moins ? Nul doute que cela passera par une diminution de l'offre de services !

La recherche à tous prix d'économies budgétaires au moyen de coupes sombres dans les effectifs, n'est cependant pas l'unique raison de la RGPP : elle s'inscrit dans un contexte beaucoup plus large et ancien qui vise à modifier complètement le mode d'organisation de la société française, basé sur la recherche de l'intérêt général et de la cohésion sociale. Ce sont ces principes qui ont fondés le fameux Service Public "à la française".

La RGPP inventée à l'été 2007, était en gestation depuis beaucoup plus longtemps. Elle s'inscrit parfaitement dans un projet beaucoup plus large qui comprend :

♦ **La réforme de l'Etat** : la réforme du périmètre d'intervention de l'Etat et plus généralement de la puissance publique est à l'ordre du jour depuis de nombreuses années. La RGPP reprend donc un mouvement largement amorcé.

- Par périmètre, il faut entendre missions et organisation territoriale. La loi de décentralisation de 2003 a ainsi confié aux collectivités locales de nombreuses missions, sans d'ailleurs les moyens pour les réaliser. Elle aurait dû s'accompagner d'une déconcentration des services de l'Etat, on assiste au contraire à une concentration !

- En Midi-Pyrénées, la réforme de l'Etat se traduira par une généralisation à tous les départements, à l'exception de la Haute-Garonne, de l'expérimentation menée dans le Lot : sur la base d'un état des lieux, que la CGT a refusé de valider, les missions de l'Etat sur le département ont été regroupées autour de trois pôles de compétences selon le principe de l'inter-ministériarité. Il s'agit des directions de la population, du territoire et de la sécurité. Elles regroupent les services déconcentrés et ceux de la préfecture qui assuraient jusqu'à présent ces missions. Les missions de logistique et de ressources humaines sont mutualisées. Si l'objectif avait été d'adapter les missions de l'Etat aux besoins des lotois, nous aurions dû assister à un redéploiement sur le territoire départemental et à un maintien voire un développement des emplois... ce qui est loin d'être le cas !

- L'échelon régional devient la référence au détriment des services de proximité, le préfet de région a d'ailleurs autorité hiérarchique sur les préfets de départements : 8 directions régionales seront créées et rassembleront non seulement les services déconcentrés mais aussi certaines agences et établissements publics ; ainsi, l'Agence Régionale de Santé sera l'une des 8 directions. Cette configuration reprend, en l'amplifiant l'organisation de 8 pôles régionaux décidée en 2004.

♦ **La privatisation et l'externalisation de services publics** : l'Etat cherche à se recentrer sur des missions dites régaliennes (sécurité, fiscalité, justice) et à transférer sur d'autres ses autres compétences : le privé pour les missions considérées

comme rentables (éducation, santé), les collectivités territoriales pour les autres !

Bien sûr, le passage au privé ne se fait pas directement, ce qui complexifie la prise en charge syndicale. Le processus est en général : isolement d'une mission ou d'une tâche particulière, intégration dans une agence, transformation de l'agence en établissement public, privatisation pure et simple. Citons encore les Partenariats Public Privé qui tendent à confier au privé la réalisation et la gestion de missions de services publics.

♦ **L'atteinte au statut des fonctionnaires** : le projet de loi sur la mobilité des fonctionnaires vise à modifier les conditions de mobilité et les parcours professionnels. L'objectif du gouvernement est de faire évoluer les modes de gestion des personnels vers ceux utilisés dans le privé : flexibilité, précarité, recours à l'intérim. Rappelons que le statut de la fonction publique, qui n'a cessé de faire l'objet d'attaques depuis sa création, n'a pas été inventé pour protéger une caste, mais bien pour garantir l'intégrité et l'objectivité des agents publics dans l'exercice de leurs missions face au pouvoir politique. La situation est bien différente dans les pays souvent cités en exemple par le gouvernement !

Contrairement aux déclarations du gouvernement, la RGPP n'est pas un outil d'évaluation et de modernisation de l'action de l'Etat ; il s'agit bien d'un instrument de destruction massive des services publics au service d'une conception libérale de la société. Ce n'est pas notre choix !



les enjeux de la RGPP pour la région Midi-Pyrénées.

Les conséquences de la RGPP sont multiples et touchent tous les territoires.

En Midi-Pyrénées, près de 200 000 personnes travaillent dans la fonction publique, soit 1/4 de la population active régionale. Ce sont ces emplois qui risquent de faire les frais de la RGPP, encore faut-il y ajouter les salariés travaillant dans des établissements publics ou anciennement publics et soumis au même type de restructurations.

Le territoire régional souffre d'une trop grande attractivité de l'agglomération toulousaine : les activités, et donc les emplois, ont tendance à s'y concentrer au détriment des territoires ruraux. La répartition des services de l'Etat, et plus généralement des services publics, sur tout le territoire, en vertu du principe républicain de l'égalité, allait, jusqu'à présent à l'encontre de cette concentration. La RGPP remet en question cette distribution en concentrant volontairement les missions de l'Etat sur le département de Haute-Garonne et plus précisément sur Toulouse.

Quelques exemples non exhaustifs :

Organisation de l'Etat en région :

- ♦ Extension aux autres départements de Midi-Pyrénées, à l'exception de la Haute Garonne, de l'expérimentation du Lot (regroupement des services de l'Etat autour du préfet sur le principe de l'inter-ministériarité).
- ♦ création de 8 directions régionales regroupant entre autres les services déconcentrés.

Éducation

- ♦ Suppression de 143 postes d'enseignants au niveau de l'académie
- ♦ Transformation de section BEP en sections bac pro 3 ans avec pour conséquence la réduction fréquente à des demi sections, et donc la limitation du nombre de places offertes aux élèves.
- ♦ Sous dimensionnement de l'offre de formation à l'issue des classes de 3^e et 2^e. Rappelons que le nombre d'élèves non affectés en juin 2007 était de 3326, dont 1149 titulaires d'un BEP empêchés de poursuivre en bac pro faute de places.
- ♦ La diminution de la dotation horaire pour les collèges et lycées est considérable. La conséquence en sera la transformation de postes en heures supplémentaires et donc une surcharge de travail forcément préjudiciable à la qualité et à la diversité des enseignements. De nombreuses options, notamment concernant les langues et les arts seront supprimées.

Finances

- ♦ Régionalisation des services de la Direction Générale de la Consommation, de la Concurrence et de la répression des Fraudes, et donc limitation des possibilités d'intervention au plus près du terrain, notamment en matière de contrôle et d'accueil des consommateurs.
- ♦ Fermetures de trésoreries de milieu rural.
- ♦ Concentration des services de contrôle (dépense publique, recouvrement, opérations comptables) au niveau régional. A



terme l'existence même des Trésoreries Générales des départements autres que la Haute Garonne est menacée.

Équipement

- ♦ Généralisation de la fusion des Directions Départementales de l'Équipement et des Directions Départementales de l'Agriculture.
- ♦ Fusion de la Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement, de la Direction Régionale de l'Environnement et de la Direction Régionale de l'Équipement au sein d'une direction unique régionale.
- ♦ Suppression de l'intervention publique sur l'ingénierie concurrentielle.
- ♦ Transfert des parcs routiers aux départements.
- ♦ Risque de transformation des Directions Inter régionales des routes en établissements publics. Cela aurait pour conséquences le recours aux emplois non statutaires, et bien souvent précaires, et l'utilisation de Partenariats Publics Privés pour les projets d'infrastructures comme la RN 88 Albi/Séverac le Château.
- ♦ Privatisation possible des permis de conduire.
- ♦ Fin de l'intervention des services sur les bases aériennes militaires.
- ♦ Risque d'abandon des missions d'urbanisme et d'instruction des permis de conduire.

Cette année 44 postes seront supprimés sur les 3 200 existants, dont la moitié sur le secteur de l'ingénierie, vital pour les collectivités.

Acsé (Agence Nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances)

La direction régionale de l'Acsé sera intégrée à la future direction régionale de la cohésion sociale, sous la tutelle du préfet de région. Il est à craindre que cela se traduise par un encadrement restrictif de ses missions : limitation à une logique sécuritaire et utilitaire de régulation des flux migratoires au détriment de la mission de lutte contre les discriminations.

Santé

♦ Les actuelles directions départementales et régionale de l'action sanitaire et sociale (DDASS DRASS) vont voir leur compétences éclatées : ce qui concerne la santé (80 % des effectifs) rejoindra l'Agence Régionale de Santé avec une partie des salariés de l'assurance maladie. Les compétences, au niveau régional, seront très larges et reprendront les compétences actuelles de l'Agence Régionale d'Hospitalisation ainsi que le médico-social, la formation, la démographie médicale et les politiques de santé publique.

Les compétences sociales rejoindront la direction de la cohésion sociale. L'existence d'unités territoriales à un niveau infra régional